



Paris, le 26 janvier 2019

**Monsieur Philippe VINCON**

**Monsieur Philippe POUSSIN**

**Monsieur Hervé BIZARD**

Objet : demande d'une réunion tripartite

Messieurs,

Depuis quelques mois, les moyens accordés aux établissements d'enseignement agricole privés sont sujets à polémique. Le Ministère considère que l'enseignement agricole privé temps plein dispose des moyens dont il a besoin. En revanche, les fédérations d'établissements affirment qu'il manque un nombre de postes substantiel pour faire face aux exigences imposées par les structures pédagogiques, les effectifs élèves et les référentiels.

Cette différence d'appréciation du calcul des moyens crée des tensions et a conduit le Cneap à décider une « grève administrative ». Il nous semble urgent de sortir de cette « guerre des chiffres » et de préparer l'avenir plus sereinement.

Pour cela, nous sollicitons l'organisation d'une réunion tripartite entre l'Etat, les fédérations d'établissements et les organisations syndicales représentatives pour comparer les modes de calcul des moyens et examiner des solutions afin de mettre un terme au différend sur les modalités de calcul de la dotation.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie TOUDIC

Présidente du S nec-CFTC

Luc VIEHE

Président du Spelc

Bruno LAMOUR

Secrétaire général de la Fep-CFDT